

1 UN ENFANT ÉGALE UN ENFANT

Faire le choix d'accueillir tous les enfants, quels qu'ils soient, est un défi et un enrichissement pour tout le monde : enfants et adultes. C'est une manière de contribuer à la construction d'une société plus juste, solidaire et où chacun trouve sa place. La rencontre avec d'autres enfants, valides ou non, atteints ou non d'un trouble ou d'une déficience, peut être bénéfique pour

tous, pour autant que les conditions d'accueil permettent à chacun de voir ses besoins propres pris en compte. Car si l'on pense généralement au handicap lorsque l'on parle d'accueillir des enfants ayant des besoins spécifiques, en réalité chaque enfant a des besoins spécifiques.

2 L'IMPORTANCE DES MOTS

Les mots ont donc de l'importance. Ainsi, **nommer, c'est mettre un nom sur, donner une existence...** L'utilisation de l'expression « en situation de handicap » n'est ici ni un choix « politiquement correct », ni une opération cosmétique : c'est un positionnement. Cette formulation veut **attirer l'attention sur les conditions dans lesquelles l'enfant ou le jeune est accueilli**, dans la mesure où elles peuvent le mettre plus ou moins en situation de handicap et donner la prépondérance à la déficience.

L'enfant ou le jeune en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques est d'abord un enfant ou un jeune avec ses envies, ses projets, ses compétences, ses joies et ses peines, sa manière de s'attacher, de vivre en groupe. Lui aussi recherche des relations épanouissantes et souhaite établir des liens d'amitié avec d'autres enfants. **Mais, à la différence des autres enfants, cet enfant ou ce jeune** ayant des besoins spécifiques ou étant en situation de handicap **a besoin de soins médicaux et/ou d'une attention spécifique en raison de problèmes médicaux (santé physique et psychique) avec ou sans problèmes psycho-sociaux.**

3 L'ACCUEIL INCLUSIF : POUR TOUS, DE TOUS

« La période de l'enfance est le moment où les enfants découvrent le monde à partir de tout ce qui les entoure, - leurs familles, leurs pairs et les autres personnes avec qui ils ont à faire, les médias, tout ce avec quoi ils jouent ou tous ceux qu'ils rencontrent. Ils gagnent à vivre des expériences plurielles avec d'autres enfants, d'autres adultes, à être soutenus dans leurs compétences et leurs expériences amenant vers une connaissance et une compréhension constructive des diversités rencontrées dans le monde et de la place laissée à chacun ». (DECET¹, 2007)

DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL RECONNUES PAR L'ONE

La mission des professionnels de l'accueil est d'**accueillir** les enfants et leur famille, de faire en sorte de penser les conditions de cet accueil pour qu'il soit de qualité. Mais en aucun cas, ils ne sont formés pour poser des actes de stimulation ou à visée thérapeutique. Leurs **objectifs** de travail sont donc **essentiellement éducatifs**.

S'interroger sur la situation particulière amenée par l'enfant, c'est aussi se donner l'opportunité d'aborder des questions que l'on ne se serait pas posées dans d'autres circonstances et d'aménager les conditions au bénéfice non pas de cet enfant-là uniquement, mais de tous les enfants, ce qui contribue à **augmenter les conditions d'une qualité d'accueil pour tous les enfants**.

Un lieu d'accueil inclusif favorise en ce sens la richesse d'expériences dans la mesure où il est « un lieu qui prend en considération les différentes composantes de l'identité (genre, appartenance culturelle, caractéristiques propres, besoins spécifiques...) dont chacun est porteur, qui considère chacun comme le bienvenu quelles que soient ses caractéristiques. » C'est « Un lieu où chacun peut apprendre de l'autre et s'enrichir des apports de tous, où il peut participer activement, en fonction de ses compétences et de ses intérêts et prendre la parole sans être discriminé ou jugé comme non apte. C'est un lieu inséré dans la communauté locale. » (Maréchal et Camus, 2017)

1- Le réseau DECET, - Diversity in Early Childhood Education and Training -, vise à promouvoir la diversité dans l'éducation des jeunes enfants en référence à des valeurs d'équité, d'inclusion et de réciprocité radicale. Il travaille à partir d'un texte fondateur (téléchargeable sur le site www.decet.org) en référence à l'article 2 de la Convention internationale des droits de l'enfant.

En résumé, un lieu d'accueil qui se veut inclusif implique :

- la prise en compte de la diversité de tous les enfants et de leur famille ;
- une vision commune de l'accueil, partagée par toute l'équipe ;
- un investissement de toute la communauté : accueillir chaque enfant, c'est l'affaire de tous !

Ressources

Dans le cadre du projet ONE « Ensemble, visons des lieux d'accueil plus inclusifs pour tous les enfants », un document a été édité et permet de passer en revue les différentes compétences d'accueil mobilisées pour l'accueil de l'enfant en situation de handi-

cap – compétences qui s'avèrent être les mêmes pour l'accueil de tous les enfants. Deux types de malles pédagogiques sont également disponibles : l'une centrée sur le travail des émotions ; l'autre sur une approche sensorimotrice, mobilisant les 5 sens des enfants. L'ensemble de ces ressources

sont téléchargeables gratuitement sur le site internet de l'ONE, onglet « Inclusion et handicap ».

Le lecteur pourra se les procurer en suivant le lien : www.one.be (Rubrique Professionnels Inclusion)

EN MILIEU SCOLAIRE

Conformément aux objectifs prioritaires du décret Missions de l'Enseignement obligatoire en Communauté française, l'école se doit d'être **inclusive** et pour cela *doit répondre aux besoins de tout élève pour lui permettre de s'instruire, de se former, de s'épanouir et de se construire en tant que citoyen à part entière* (avis n°151 du Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé).

« On parle d'un enseignement inclusif lorsque les élèves en situation de handicap sont accueillis naturellement dans les écoles ordinaires et que les infrastructures des écoles, les méthodes et le matériel pédagogique sont adaptés à tous les élèves : les élèves en situation de handicap mais aussi les élèves primo-arrivants, les élèves vivant des situations familiales ou socio-économiques difficiles, etc. Un enseignement inclusif conduit l'école et les classes à s'organiser de façon à pouvoir accueillir tout élève, quelles que soient ses particularités et à offrir un enseignement adapté aux besoins de chacun.²»

Tout ceci n'est toutefois pas que de la « théorie » ou des « propos conceptuels ». Il s'agit bien de traduire cette vision de l'accueil, ou enseignement inclusif, en mesures concrètes et pratiques, à discuter et co-construire avec les professionnels dans des projets communs. Quelles sont les étapes ? Comment y parvenir ? Quelles questions se poser ? Dans la suite de ce chapitre, vous trouverez :

- Par où commencer ? Mise en projet et dynamique d'équipe (et de réseau) ;
- La relation avec les parents ;
- Des pistes d'action ;
- Des ressources, pour aller plus loin.

4 ■ PAR OÙ COMMENCER ? MISE EN PROJET ET DYNAMIQUE D'ÉQUIPE ■

DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL RECONNUES PAR L'ONE

A tout moment, un lieu d'accueil peut être confronté à une demande de parents d'accueillir leur enfant en situation de handicap. Se pose alors toute une série de questions : éthiques, techniques, organisationnelles... auxquelles l'équipe se doit de répondre.

Pour de nombreuses équipes, c'est un peu la panique et un travail sur les représentations, les préjugés et les craintes par rapport à la gestion du handicap devrait être engagé en priorité car, lorsqu'on est envahi par la peur, il n'est pas facile d'entrer en relation. Il faudra ensuite pouvoir analyser la demande d'accueil afin d'identifier ce qui doit être mis en place pour y répondre.

Travailler sur les représentations de l'équipe

Il importe de veiller, en amont, à envisager une sensibilisation générale préalable à l'accueil d'un enfant en situation de handicap réalisée pour l'ensemble du personnel : que signifie « accueillir chacun et tous les enfants » ? Quelles sont les questions qui émergent dans l'équipe à ce sujet ? Quelles sont les ressources dont l'équipe dispose ? Quels sont les aspects qui semblent a priori difficiles, voire impossibles pour certains membres de l'équipe ?

La **déontologie** à mettre en œuvre quand on accueille des enfants ayant des besoins spécifiques ne diffère en rien de celle que l'on doit adopter avec les autres enfants. La structure d'accueil dispose de nombreuses informations à propos d'un enfant, informations qui ne peuvent pas être communiquées à des tiers (sauf avec l'accord des parents). L'équipe est tenue au

2- Extrait de la brochure du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme consacrée aux aménagements raisonnables dans l'enseignement obligatoire.

devoir de réserve et de confidentialité des données. Pour plus de détails, se référer au chapitre 1, p.20, sur le cadre éthique.

Analyser la demande

Avant l'accueil de l'enfant, il importe que l'équipe ait cherché ensemble les clés qui l'aideront à le prendre en charge : comment se préparer à cet accueil ; de quoi l'équipe a-t-elle besoin pour parvenir à accueillir l'enfant ou le jeune dans les conditions les plus adéquates ?

Qu'on ne s'y trompe pas ! L'accueil de tous est prévu par la loi au travers de l'arrêté du Code de qualité de l'accueil (voir le chapitre 1). Mais il est essentiel d'envisager ensemble les différentes facettes qui devront être prises en compte et auxquelles des pistes de solution devront être apportées.

Une information/discussion devrait être menée, avec le personnel qui sera en charge de l'enfant, donnée par le responsable et si nécessaire avec l'aide du médecin traitant ou du spécialiste en charge de l'enfant. La participation des parents gagnera à être prévue par l'équipe sur les besoins spécifiques de l'enfant.

Il est clair qu'une réflexion approfondie doit être menée pour tendre vers l'accueil de tous. **L'inclusion est un droit pour chaque enfant et non une faveur soumise à certaines conditions.**

Cependant, après examen de la demande de l'accueil et de la situation, **il peut aussi arriver que l'accueil ne puisse être envisagé (besoins trop spécifiques, impossibilité d'aménagements, etc.).** Cette situation difficile, pour l'enfant, pour ses parents ainsi que pour les professionnels doit être gérée en étapes :

A réfléchir

Les conditions d'encadrement des enfants doivent être examinées. Si l'enfant a besoin de soins qui ne peuvent être donnés que par du personnel mé-

dical ou assimilé, a-t-on la possibilité de collaborer avec un service ambulatoire, de faire appel à des professionnels habilités qui peuvent intervenir rapidement ?

Pour des questions d'ordre médical, et en accord avec les parents, le responsable peut s'adresser au médecin traitant pour obtenir, si nécessaire, des informations complémentaires.

S'entourer de partenaires, créer un réseau d'entraide

En plus des possibilités d'accompagnement offertes par l'ONE via la coordination accueil et les agents de seconde ligne (conseiller pédagogique, conseiller pédiatre), les professionnels (accueillant, équipe...) peuvent faire appel, en fonction des besoins, aux services mis à leur disposition en Wallonie par l'AVIQ branche handicap (services de soutien à l'accueil de l'enfance)³ ou en Région bruxelloise par le service PHARE (service OCAP).

Ces services ont pour objectifs de soutenir, d'accompagner et de renforcer les professionnels dans l'élaboration et la mise en pratique de projets d'inclusion d'enfants en situation de handicap, de leur donner des conseils, de les outiller en fonction du lieu d'accueil afin qu'ils puissent construire leurs pratiques en situation professionnelle et qu'ils intègrent des nouvelles manières de faire. Ceci implique, notamment, le développement de nouvelles approches en termes d'organisation, de soutien, de prestations, de fonctionnement et de coordination dans la gestion de prestataires de services, le développement de partenariats stratégiques et d'approches en réseau.

- prendre le temps de rencontrer et d'écouter les parents ; ne pas se contenter de leur téléphoner ;
- leur expliquer le(s) motif(s) du refus : **après avoir réfléchi en équipe aux solutions possibles**. Par exemple, suite à l'analyse, l'équipe s'est rendue compte que les pistes dégagées ne seraient pas applicables dans cet accueil, qu'elle ne pourrait rencontrer les besoins de l'enfant et en même temps ceux des autres personnes et enfants ;
- réorienter au mieux ces parents dans leur demande d'accueil, notamment avec l'aide des personnes contactées à l'AVIQ (Wallonie) ou au PHARE (Bruxelles).

Pour l'équipe, il sera aussi souhaitable de prendre un temps pour réfléchir au cadre d'animation, aux formations de base nécessaires pour renforcer les compétences d'accueil (pouvoir observer l'enfant pour ajuster ses attitudes professionnelles à ses besoins, entamer un échange et un dialogue avec les parents dès les premiers contacts...), aux conditions qui rendent possible l'accueil au quotidien, la collaboration avec d'autres acteurs.

Mettre en place des formations

Il est également possible d'envisager des moments formatifs du personnel à des gestes spécifiques si l'enfant en a le besoin ou un contact préalable éventuel de l'équipe avec des intervenants extérieurs (personnel spécialisé, équipe d'un service d'aide précoce ou encore service d'accompagnement). On veillera cependant à ne pas entreprendre l'apprentissage de gestes qui relèvent de la pratique infirmière. Ce type de gestes doit impérativement être posé par du personnel infirmier ou assimilé.

Des partenaires possibles pour l'accueil et pour l'enseignement:

- **En Wallonie**
les services d'aide précoce (jusqu'à 7 ans), les services d'aide à l'intégration (à partir de 7 ans) de l'AVIQ, branche handicap.
- **A Bruxelles**
les services d'accompagnement agréés par le service PHARE (Cocof).
- **Sur tout le territoire**
 - *les services de soins à domicile au sens large,*
 - *le personnel paramédical qui collabore éventuellement avec la famille de l'enfant,*
 - *les associations de parents spécialisées dans certains types de handicap.*

En fonction du bilan effectué via les contacts préalables décrits plus haut, l'équipe d'encadrement devra s'organiser de façon optimale pour prendre en compte les informations recueillies, notamment pour les soins paramédicaux et le suivi des situations les plus « lourdes ».

³ Il existe 8 services de soutien à l'accueil de l'enfance en Région wallonne : leurs coordonnées sont disponibles sur le site internet de l'AVIQ (www.aviq.be/handicap). Il en va de même pour le service OCAP à Bruxelles dont le lecteur pourra trouver les coordonnées sur le site du service PHARE (COCOF) : www.phare.irisnet.be

EN MILIEU SCOLAIRE

Dans le cadre de l'**obligation de scolarisation** des enfants de 6 à 18 ans, l'école est légalement tenue de mettre en place pour les enfants ou les jeunes en situation de handicap ou ayant

des besoins spécifiques des **aménagements raisonnables en concertation avec les élèves et les familles** (législation anti-discrimination ; Convention de l'Organisation des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées).

Mais qu'entend-on par « aménagement raisonnable » ?

Un aménagement raisonnable est une mesure concrète permettant de réduire, autant que possible, les effets négatifs d'un environnement sur la participation d'une personne à la vie en société.

Dans l'enseignement, cet aménagement peut couvrir des questions : matérielles, pédagogiques, organisationnelles... Il est pris en fonction des besoins de l'élève afin qu'il puisse accéder, participer et progresser sur un pied d'égalité avec les enfants ne présentant pas de situation de handicap. Il ne s'agit donc pas d'avantager

les enfants en situation de handicap, mais de compenser les désavantages liés au handicap et à un environnement inadapté.

Pour plus d'informations : www.enseignement.be ou www.diversite.be ou www.egalite.cfwb.be où peut être téléchargée la brochure « A l'école de ton choix avec un handicap ».

L'aménagement doit rencontrer plusieurs critères :

1. il répond aux besoins de l'élève ;
2. il permet à l'élève de participer aux mêmes activités que les autres ;
3. il permet le travail en classe et les déplacements de manière autonome ;
4. il assure la sécurité de l'élève ;
5. il respecte la dignité de l'élève.

Quant à son caractère «raisonnable», il est évalué selon de nombreux critères comme par exemple, selon la brochure « A l'école de ton choix avec un handicap ; les aménagements raisonnables dans l'enseignement » :

- le coût ;
- l'impact sur l'organisation ;
- la fréquence et la durée prévue de l'aménagement ;
- l'impact de l'aménagement sur les autres élèves ;
- l'absence ou non d'alternatives.

Afin d'assurer une intégration harmonieuse de l'enfant en situation de handicap ainsi qu'une dynamique positive au sein de la classe, on veillera donc à assurer une information appropriée auprès des enfants de la classe.

Chaque situation sera analysée au cas par cas selon les besoins spécifiques de l'élève concerné. C'est pourquoi, il peut arriver qu'une école ne puisse rencontrer la demande d'aménagements nécessaires à l'accueil de l'enfant ou du jeune. L'établissement devra, dans ce cas, justifier par écrit son refus.

- En milieu scolaire, également, l'inclusion d'enfants ou de jeunes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques est un projet fait de **partenariats**. Celui-ci concerne d'abord l'ensemble des acteurs du milieu scolaire, guidés par l'action de la direction. Afin de favoriser cette inclusion, l'équipe sera aussi attentive à travailler avec le centre psycho-médico-social (CPMS) ou service de promotion de la santé (SPSE) et l'enfant ou le jeune concerné ainsi qu'avec ses parents.
- Sur le plan pédagogique, diverses mesures peuvent encore contribuer au succès de l'inclusion des élèves en situation de handicap. Elles peuvent parfois plus largement profiter à tous les élèves. Parmi celles-ci, on mentionnera :

- la mise en **place d'un plan individualisé d'apprentissages** (PIA) dans le premier degré de l'enseignement secondaire supérieur www.wallonie-bruxelles-enseignement.be ;
- la formation (initiale et continue) des enseignants ;
- l'apprentissage entre pairs.

Des partenaires possibles :

Le «Pass Inclusion»

En Fédération Wallonie-Bruxelles, ce dispositif vise à faciliter l'information et le dialogue entre les différents professionnels en charge d'un élève en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques (équipe pédagogique, CPMS, etc.). Il réunit pour ce faire les intervenants autour du CPMS qui assure le relais d'informations. Le Pass Inclusion travaille :

- *Au niveau de l'enseignement, à la mise en place d'aménagements adaptés aux besoins des enfants ou jeunes concernés.*
- *Au niveau sociétal, pour permettre aux jeunes ayant des besoins spécifiques de mieux s'intégrer dans toutes les activités culturelles, sportives, sociales de la vie.*

Le Pass Inclusion peut être activé soit par l'élève lui-même ou ses parents, soit par l'équipe éducative. Plus d'informations : www.enseignement.be

JE NE VOIS PAS
MAIS JE MARCHE !

JE NE MARCHE
PAS MAIS
JE VOIS !
...
UN PEU PLUS
À GAUCHE,
YURI, S'IL
TE PLAÎT...



*Chacun peut apprendre
de l'autre et s'enrichir
mutuellement...*

5 A LA RENCONTRE DE CHAQUE FAMILLE DANS SA PARTICULARITÉ

Les parents sont les « spécialistes » de leur(s) enfant(s), aussi il importe de s'assurer un temps de rencontre et d'échanges avec eux, dès le début et puis tout au long de la période de présence de l'enfant ou du jeune au sein de la collectivité, afin de lui garantir les meilleures conditions d'accueil.

DÈS LES PREMIERS CONTACTS

Des témoignages de terrain soulignent à quel point il n'est pas aisé pour les professionnels d'aller à la rencontre des parents. Au sein des structures Accueil Temps Libre (ATL), ils mettent régulièrement en évidence que les parents ne remplissent pas toujours la fiche de santé de leur enfant ou n'indiquent pas les difficultés vécues par leur enfant. Il peut y avoir de nombreuses raisons à cette situation : les parents n'ont pas une vision claire des difficultés de leur enfant, ils ont du mal à en parler, ils n'ont pas envie d'essayer un énième refus sur la plaine, ils n'ont pas d'autre possibilité d'accueil... Il est parfois plus difficile pour une famille de confier l'enfant dans un contexte émotionnel chargé. Les parents se demandent pourquoi l'équipe a besoin d'avoir tant d'informations.

L'équipe d'encadrement doit, dans un premier temps, **obtenir la confiance** des parents. Ensuite, au-delà de la confiance, il s'agira de construire un partenariat.

La question n'est donc pas tant de s'interroger sur les motivations des parents à ne pas donner l'information au sujet de

la difficulté vécue par leur enfant, mais plutôt de considérer ce fait comme une occasion de retravailler la communication avec les parents, au travers des outils que l'on a mis en place :

- Le carnet de route ou la fiche santé est-elle demandée à tous les parents ?
- Comment va-t-on à la rencontre des familles ?
- Tient-on suffisamment compte de la difficulté pour certaines familles de réagir sur des supports écrits ?
- Comment penser le moment d'inscription comme une véritable rencontre (au-delà de la démarche administrative, ...) ?
- Quelles informations utiles doit-on avoir pour prendre en charge au quotidien chaque enfant ?

Il est toutefois important que ces démarches, conçues en vue d'assurer l'inclusion d'enfants ayant des besoins spécifiques ou en situation de handicap, **respectent** :

- d'une part, **les familles** dans leur souhait éventuel de garder une certaine distance vis-à-vis des acteurs de l'accueil ou de l'enseignement ;
- d'autre part, les réalités auxquelles sont confrontés **les professionnels de l'accueil**, par exemple face à une prise en charge qui serait très ponctuelle et qui ne pourrait dès lors systématiquement s'accompagner d'un processus approfondi de rencontre avec les familles concernées.

Une fois informée de la nature de la demande, l'équipe d'encadrement se réunira pour un temps de discussion et d'évaluation.

Outils...

L'association «AP³» a développé un outil très utile pour l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les activités de loisirs: « **Tous différents, mais ensemble** »⁴. Cet outil propose, entre autres, un carnet de route, à remplir par le jeune/l'enfant et ses parents, et à partager avec les organisateurs des lieux d'accueil. Les informations et les conseils donnés dans ce livret té-

léchargeable aideront chacun à mieux préparer et organiser l'accueil et, pour les encadrants, à connaître davantage le jeune participant.

En milieu scolaire, pour les enfants qui ont des besoins médicaux spécifiques, il existe une « **fiche de prise de charge des besoins médicaux spécifiques de l'élève dans le temps et l'espace scolaire** » (Circulaire 4888 du 20/06/2014)⁵ à remplir à l'inscription

ou à la survenue d'un problème de santé. Celle-ci décrit notamment les aménagements raisonnables nécessaires à l'élève, et est à remplir en concertation avec l'élève, les parents, la direction, les enseignants concernés, le service PSE ou le centre PMS, éventuellement le médecin traitant...

Cette fiche devra être régulièrement revue afin de tenir compte de l'évolution des besoins de l'enfant.

AU JOUR LE JOUR, ADOPTER UNE DÉMARCHÉ RÉGULIÈRE D'ÉCHANGES ET DE PARTAGE

Il importe de veiller à adopter les mêmes démarches d'accueil, d'écoute et de disponibilité pour **toutes les familles**. Lorsque l'on a pris l'habitude d'accueillir au quotidien les parents et que l'on a pu échanger avec eux et leur enfant sur les activités, les intérêts, les préférences... il est plus aisé d'aborder les **situations** qui ont été **difficiles à gérer** et d'envisager ensemble les meilleures pistes à suivre.

4- Ce document est disponible, à la demande, auprès de la CAIRN ONE. Il suffit d'envoyer un mail à l'adresse suivante : accessibilite-inclusion@one.be.

5- Voir : www.gallilex.cfwb.be

L'accueil d'enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques n'est pas une mince affaire. Les professionnels gagnent à être attentifs à plusieurs paramètres qui permettent d'augmenter le confort de l'enfant, et aussi d'améliorer plus généralement la qualité de l'accueil offert à l'ensemble des enfants ou des jeunes. On peut considérer des aspects relationnels et des aspects organisationnels.

Charles présente de l'autisme et peut déroger à la règle de changer de place tous les mois, comme c'est l'habitude dans sa classe. Il est plus rassurant pour lui de rester toujours à la même place. Une personne est désignée comme personne de référence, à qui il peut s'adresser en cas de besoin ou d'angoisse. Extrait de la brochure « A l'école de ton choix avec un handicap ».

SUR LE PLAN RELATIONNEL

Une **communication ajustée à l'enfant** : certains enfants atteints de déficience n'ont pas les mêmes modalités d'expression. Certains signes non verbaux peuvent ne pas être clairs. Il importe cependant de rechercher ensemble des clés de compréhension. L'échange entre les parents et l'équipe et au sein de l'équipe est très important pour se transmettre ces clés : « Comment communiquer avec l'enfant ? Nous allons échanger ensemble sur ce qu'on a compris de l'enfant, sur ce qu'il nous montre ».

Des moyens de communication alternatifs peuvent donner un coup de pouce très apprécié : l'utilisation d'un photo-langage, de pictogrammes...

L'observation de l'enfant, la bonne connaissance de la manière dont il communique sa joie, sa tristesse, sa colère, sa peur sont également des outils indispensables pour ajuster les conditions d'accueil.

A consulter : www.kbs-frb.be/fr/Virtual-Library/2014/312165

Sensibiliser tous les enfants à l'accueil de tous : rendre visibles les différences, les considérer comme une expression de la diversité de la société. Cette sensibilisation menée auprès des enfants doit leur permettre de poser des questions, d'exprimer leurs angoisses éventuelles et d'apprendre que les différences existent dans la société et qu'elles ne sont pas problématiques, mais bien une source d'enrichissement.

L'enjeu de ce travail est de faire en sorte que les différences soient :

- rendues visibles ;
- discutées avec les enfants, avec les autres acteurs ;
- considérées comme une expression de la diversité qui est rencontrée au sein de la société même.

Marie est accueillie sur la plaine cet été. Les animateurs ont beaucoup préparé son arrivée, mais n'ont pas suffisamment sensibilisé les enfants. Au bout de quatre jours de plaine, un phénomène d'exclusion de Marie commence à apparaître. Gilles, un des animateurs, surprend un échange entre enfants qui parlent d'elle, en disant : « la dingotte ! ».

Gilles est assez décontenancé par ce qu'il a entendu et en a parlé directement à toute son équipe.

Laura, la coordinatrice de la plaine, a entendu parler de l'ASBL Altéo qui effectue un travail de sensibilisation au handicap. Elle rencontre Nicole, la responsable locale, et elles conviennent ensemble d'une rencontre avec les animateurs pour préparer des séquences de sensibilisation. Des animateurs volontaires recrutés par le groupe Altéo via un groupe constitué sur Facebook viennent prêter main forte le temps d'une journée.

La semaine suivante, le climat de la plaine a fondamentalement changé...⁶

Un **soutien et une écoute de l'équipe** : tout au long de la prise en charge des enfants ou des jeunes, il est important de laisser la possibilité à chacun d'exprimer son ressenti, ses craintes et d'avoir la possibilité d'en discuter. Des temps de parole, de débriefing en équipe et avec les enfants ou les jeunes, permettent de donner la place à l'expression de chacun.

Outils...

L'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées a édité un catalogue de plus de 400 ressources pour parler du handicap, de la maladie ou de la différence : « Au-delà de nos différences » (2016). Téléchargeable sur le site de l'AVIQ www.aviq.be

Il est recommandé que la prise en charge de l'enfant se fasse par un nombre limité d'adultes et s'effectue dans le cadre d'un petit groupe d'enfants qui apprennent progressivement à se connaître.

L'observation attentive par le professionnel de l'enfant permet de repérer ses besoins spécifiques mais aussi de mettre en évidence ses aptitudes propres et ses progrès. Ces observations pourront être utilement communiquées aux parents et éventuels spécialistes extérieurs.

SUR LE PLAN ORGANISATIONNEL

DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL RECONNUES PAR L'ONE

Une **bonne organisation** des activités, anticiper, mettre en place des rituels augmente l'autonomie et le confort de tous les enfants. On laisse moins de place à l'imprévu en préparant davantage les activités.

⁶- Situation inspirée du livret « Ensemble, visons des lieux d'accueil plus inclusifs pour tous les enfants » (Maréchal, Camus, 2017)

Une **organisation flexible** des activités : l'organisation d'activités doit toutefois pouvoir être ajustée en fonction des circonstances

Il est utile d'avoir un **planning des activités** pour vérifier si l'offre d'activités répond aux possibilités de tous les enfants accueillis. Comment trouver un équilibre entre les activités de chacun, les activités qui demandent une adaptation particulière et les activités plus spécifiques ? Il s'agit de penser les activités de sorte que chacun puisse y prendre part en prenant en compte les compétences et les attentes de chacun.

« La plupart du temps, une activité peut être menée à condition que l'on cherche une alternative intéressante. Souvent, on peut donner à l'enfant en situation de handicap un rôle dans le jeu dans lequel les autres participent d'une autre façon. Cela peut être de mettre, sur une carte, un cachet quand un enfant du groupe a effectué un parcours dans un jeu à postes par exemple. Amener les enfants à effectuer un chemin que l'on aurait tracé d'une autre manière, par exemple en les invitant à ramper ou à glisser plutôt que marcher. »

Le **renfort prévu de personnel** : il peut arriver que l'accueil d'un enfant en situation de handicap demande une organisation particulière. Si l'enfant, par exemple, ne peut prendre son repas seul, il y a lieu de penser l'organisation de l'équipe en fonction de cette donnée.

Une **infrastructure adaptée** : adapter l'existant en fonction des besoins des enfants, prévenir les dangers, aménager les espaces en fonction du handicap (exemple : la malvoyance)... L'équipe met à disposition de l'enfant en situation de handicap le matériel habituel (sauf indications médicales contraires). Le matériel est ajusté ou adapté pour permettre à l'enfant en situation de handicap de mener une activité ou d'explorer le matériel de la manière la plus autonome possible.

« En formation, Fabrizio a partagé avec nous une expérience qu'il avait vécue dans son école de devoirs. Tout au début de l'année, les parents de Ronny, 10 ans, lui ont demandé si leur enfant pouvait fréquenter l'école de devoirs... Pour Fabrizio, la réponse était évidemment un grand OUI, mais le problème, c'était les escaliers pour pouvoir se rendre aux toilettes au sous-sol. Pour Ronny, il était impossible d'envisager de descendre cet escalier, d'ailleurs très raide. Fabrizio a interpellé son PO pour que l'on trouve une solution : dans un premier temps, des toilettes chimiques ont été installées au rez-de-chaussée dans la pièce qui sert de débarras, puis au fil des mois, des travaux ont été réalisés pour monter des toilettes au rez-de-chaussée et... qui bénéficient aujourd'hui à tous les enfants. Nous avons alors partagé autour des questions que nous avons, des situations rencontrées, des obstacles auxquels certains d'entre nous se confrontaient... et puis aux pistes inédites que l'on pouvait souvent trouver quand on se met à penser « hors de la boîte ». »⁷

Une **réactivité/adaptabilité** : si un problème est rencontré durant la journée ou le séjour, il faut l'analyser pour éviter qu'il se reproduise. Cela pourra, éventuellement, dans certains cas, amener à revoir le fait même d'accueillir, à défaut d'aménagements réalisables...

EN MILIEU SCOLAIRE

S'agissant principalement des aménagements raisonnables, quelques conseils centraux sont mis en avant :

- implication de tous les acteurs concernés ;
- anticipation de la mise en place d'aménagements raisonnables, bien adaptés aux besoins de l'élève ;
- implication de l'élève dans le processus ;
- formalisation des décisions par écrit.

Chaque situation étant particulière, il sera crucial pour l'équipe éducative de prendre le temps de bien communiquer vers l'ensemble des parties prenantes sur ce projet et l'accueil qu'il implique.

Témoignage d'une maman :

Mon fils est rentré, ce lundi, de l'école et m'a informé qu'une nouvelle classe serait ouverte en septembre. Une classe accueillant des enfants dysphasiques... Une réunion d'information a lieu demain, nous en saurons un peu plus. Je n'ai pas envie que mon fils, qui ne rencontre aucun problème, régresse au niveau scolaire. J'en ai parlé hier avec mon mari et nous pensons à changer Thomas d'école...

La réunion vient de se terminer et nous sommes rassurés. Cette classe va bien accueillir à la rentrée prochaine des élèves ayant un trouble du langage, la dysphasie. Le but ? C'est qu'ils puissent s'épanouir au contact d'enfants n'ayant pas ce trouble. Sur le plan scolaire, ces enfants ont besoin de méthodes d'apprentissages spécifiques. Leur encadrement sera donc différent même s'ils partageront des moments communs avec nos enfants. On nous a clairement démontré que tous en tireront des bénéfices, notamment au niveau de l'ouverture à la différence ou aux autres. On est vraiment satisfaits que l'école ait pris le temps de nous expliquer ce nouveau projet pour ne pas rester sans réponse à nos questions.

Outils :

La brochure « A l'école de ton choix avec un handicap » réalisée par le Centre pour l'Égalité des chances et la lutte contre le racisme décrit ce que sont les aménagements raisonnables en contexte scolaire. Elle présente quelques conseils et illustre ces situations au travers de témoignages d'élèves concernés.

Voir aussi circulaire 4888 avec fiche de prise en charge des besoins médicaux spécifiques de l'élève dans le temps et l'espace scolaire, mentionnée ci-dessus, qui établit de façon concertée les aménagements nécessaires et raisonnables à l'école pour l'accueil de l'enfant.

- **AVIQ** (2016). *Au-delà de nos différences*. Ce catalogue est téléchargeable sur le site internet de l'AVIQ. www.aviq.be
- **AWIPH** (2013). *L'AWIPH, des réponses personnalisées*. Ce livret est téléchargeable sur le site internet de l'AVIQ. www.aviq.be/handicap/pdf/documentation/publications/informations_generales/Brochure_des_reponses.pdf.
- **Burnotte-Robaye, J.** (2013). *Tous différents, mais ensemble. Organiser l'accueil de l'enfant en situation de handicap dans les activités de loisirs*. Jambes : AP³.
- **Camus, P., Marchal, L.**, (sous la coord.), 2007. *Accueillir les enfants de trois à douze ans, viser la qualité*. Un référentiel psychopédagogique pour des lieux d'accueil de qualité. Bruxelles : ONE. Livret IV, partie « Eduquer à la diversité » (téléchargeable sur le site www.centres-de-vacances.be).
- **Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme**. 2013. Brochure « *A l'école de ton choix avec un handicap. Les aménagements raisonnables dans l'enseignement*. » Bruxelles. La brochure est téléchargeable sur le site d'Unia à l'adresse suivante : unia.be
- **DECET** (2007). *Diversité & équité. Donner du sens aux pratiques*. Version française également disponible sur le site www.decet.org.
- **Di Duca, M., Burnotte- Robaye, J.** (2006). *Ré-Création ouverte, Guide pratique pour l'intégration des enfants en situation de handicap dans les activités de loisirs*. Marche-en-Famenne : APECH (téléchargeable sur le site www.centres-de-vacances.be).
- **Kron, M., Plaisance, E.** (2012). *Grandir ensemble, l'éducation inclusive dès la petite enfance*. Nimes : Champ social éditions.
- **Lebard, S., Puig-Grenetier, C.** (2011). *Au-dessus des nuages*. Un DVD de 6 films, mettant en scène des enfants et sensibilisant au handicap dans les établissements scolaires. Ce DVD peut être commandé presque gratuitement sur le site : www.unesourisverte.org.
- **Les Scouts** (2004). *Les enfants extraordinaires. Guide pour la préparation de l'intégration de scouts atteints d'un handicap*, 2ème édition. Bruxelles (www.lesscouts.be).
- **Les Scouts** (2010). *Intégration d'un jeune handicapé dans l'unité*. Bruxelles (www.lesscouts.be).
- **Maréchal, F., Camus P.** (2017). *Ensemble, visons des lieux d'accueil plus inclusifs pour tous les enfants*. Bruxelles : ONE. www.one.be (Rubrique Inclusion-et-handicap).
- **VBJK** (2010). *L'inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques*. Gand : éd. VBJK. Ce carnet est téléchargeable sur le site du VBJK.
- **Tremblay, Ph., Poncelet, G., Maerlan, F.** (2008). *Oser la différence. Guide pour la formation des animateurs à l'intégration d'enfants en situation de handicap dans les activités extrascolaires*. Bruxelles : Badje (téléchargeable sur le site www.bruxelles-integration.be).
- **La formation AniJHan** (animation de jeunes handicapés) Jeunesse & Santé asbl : www.jeunesseetsante.be/anijhan/formation-anijhan-1?lng=fr.